

GROUPE MAJORITE DEPARTEMENTALE DE GAUCHE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Relevé des décisions de la Commission Permanente de JANVIER 2016 – Canton d'Annonay 2

Madame Stéphanie BARBATO et Monsieur Simon PLENET, Conseillers départementaux du canton d'ANNONAY 2, communiquent les décisions votées en faveur de leur canton lors de la Commission Permanente du 11 janvier 2016 :

Par voie de convention, l'association Activ'emploi d'Annonay recevra une subvention de 9 600 € pour la mise à disposition de bénéficiaires du RSA auprès d'entreprises, de collectivités territoriales ou de particuliers.

Dans le cadre du soutien à l'international :

- Collège Les Perrières : 1 850 €
- Collège La Lombardière : 1500 €
- Collège Notre Dame : 1 750 €
- Collège Sacré Cœur : 1 500 €

Au titre de l'accompagnement des Activités Physiques de Pleine Nature, une aide globale de 4 250 € sera répartie au profit des collèges Notre Dame et Sacré Cœur.

Le calendrier prévisionnel des classes de découverte de l'année civile 2016 a été acté.

Les écoles publiques Font Chevalier d'Annonay, Vernosc les Annonay, Villevocance, Vocance, l'école Sainte Claire d'Annonay, l'école Saint Joseph de Roiffieux et l'école Saint Joseph de Talencieux sont concernées par ce dispositif. Les subventions prévisionnelles totales pour l'ensemble de ces sorties s'élèvent à 11 482 € et seront réactualisées en fonction du nombre exact d'enfants ayant participé.

Dans le cadre du dispositif « Un permis pour l'emploi », deux auto-écoles du canton recevront chacune une subvention de 500 € pour l'accompagnement de deux jeunes du canton proposées par le réseau des Missions locales. »